

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 170

22 janvier 2016

SOMMAIRE

Ahuan & Associates S.A.	8119	Gerana SICAV-SIF, S.A.	8160
ALAN S.A.	8137	German Real Estate Partners Luxembourg S.A.	8122
Alba Luxco S.à r.l.	8127	Global Investment Opportunities Partners ..	8121
Aleph Luxembourg S.à r.l.	8130	Green Basil S.A.	8132
Althyda International S.A.	8146	Grep Drei S.à r.l.	8122
Anthos S.à r.l.	8150	Grep Eins S.à r.l.	8122
Armat GGH S.A.	8119	GREP Fünf S.à r.l.	8123
ASA Holdings S.A., Spf	8120	GREP Sechs S.A.	8123
Auerstedt Holding S.à r.l.	8120	Healthcare Real Estate S.à r.l.	8123
Auerstedt Sechs S.à r.l.	8120	IIF Int'I Ivy Investment S.à r.l.	8116
Azolea S.à r.l.	8126	I&M Investments S.à r.l.	8147
Begonia Investments S.à r.l.	8153	Immoplan-Benelux S.A.	8118
Bigpoint Sàrl	8146	Innoreal Investments S.A.	8118
Bok's MENagement S.à r.l.	8150	Irini Investments S.à r.l.	8118
Bregal-Birchill Investments S.à r.l.	8114	Iron Grafton S.à r.l.	8118
Bregal-Birchill Investments S.à r.l.	8116	JB Mac Nortance S.A.	8119
Bregal-Birchill S.à r.l.	8116	KCH Even Hamburg S.à r.l.	8124
CitCor Franconia Berlin II S.à r.l.	8153	Manacor (Luxembourg) S.A.	8124
Citran Investments S.à r.l.	8116	Mats Finance S.à r.l.	8125
CORPORE + SANO Benelux S.A.	8117	Merck Finance S.à r.l.	8125
Crossmeadows S.à r.l.	8116	Meridian Services S.à r.l.	8125
Cyrus Investissements	8117	Merlin Entertainments Group Luxembourg 3 S.à r.l.	8125
Dauzac Investments S.à r.l.	8118	NameDrive EU s.à r.l.	8159
Euro-Zone Office Investments S.A.	8160	NewDay 2 S.à r.l.	8126
Fibaco S.A.	8160	Toweb S.à r.l.	8159
Florio & Co S.C.I.	8121		
Fondation Alzheimer	8121		
FRM Participations S.A.	8160		

Bregal-Birchill Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 19/21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 57.794.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth of September,
Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

Is held

An extraordinary general meeting of the sole shareholder of “Bregal-Birchill Investments S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 57.794, incorporated pursuant to a notarial deed dated 17th January 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 207 of 26th April 1997 (the “Company”).

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 13th May 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1882 of 17th August 2011.

The meeting is opened at 4.10 p.m with Mrs Peggy Partigianone, private employee, residing professionally at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Cheryl Geschwind, private employee, residing professionally at L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The meeting elected as scrutineer Mrs Anne Meurou, private employee, residing professionally in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company with effect as from 10 November 2015 to Route d’Arlon 19/21 in Strassen, Luxembourg;

2. Subsequent amendments of the articles of association of the Company;

3. Miscellaneous.

II.- That the represented shareholder, the proxyholder of the represented shareholder and the number of his shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder will also remain attached to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III.- That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the represented shareholder declaring that he had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolution:

Sole resolution:

The general meeting resolves to transfer the registered office of the Company to 19-21, route d’Arlon, L-8009 Strassen and to amend consequently the first paragraph of article 4 of the articles of incorporation of the Company, which will be read as follows, with effect on 10th November 2015:

“ **Art. 4. (first paragraph).** The registered office of the Company is established in Strassen.”

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the French text will prevail.

The document having been read to the appearers, the board of the meeting signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille quinze, le vingt-neuf septembre,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue

L'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée «Bregal-Birchill Investments S.à r.l.», ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 57.794, constituée suivant acte notarié en date du 17 janvier 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 207 du 26 avril 1997 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 13 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1882 du 17 août 2011.

L'assemblée est ouverte à 16.10 heures sous la présidence de Madame Peggy Partigianone, employée privée, résidant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance,

qui désigne comme secrétaire Madame Cheryl Geschwind, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Anne Meouro, employée privée, résidant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société vers 19-21, route d'Arlon à Strassen, avec effet au 10 novembre 2015;
2. Modification subséquente des statuts de la Société;
3. Divers.

II.- Que l'associé représenté, le mandataire de l'associé représenté, ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'associé représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes, la procuration de l'associé représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'associé représenté se reconnaît dûment convoqué et déclare par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société vers 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen et par conséquent de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante, avec effet au 10 novembre 2015:

« **Art. 4. (premier paragraphe).** Le siège social est établi à Strassen.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. PARTIGIANONE, C. GESCHWIND, A. MEUROU et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 2 octobre 2015. 1LAC/2015/31531. Reçu soixante-quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Référence de publication: 2015182858/104.

(150203661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

Bregal-Birchill Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 57.794.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2015182859/10.

(150204132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

Bregal-Birchill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 187.115.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2015182861/10.

(150204131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

Citran Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 189.375.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2015182905/10.

(150203919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

Crossmeadows S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 150.223.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2015182921/10.

(150203928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

IIF Int'I Ivy Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 201.248.

Lors du transfert de parts sociales par le contrat de vente signé en date du 4 novembre 2015, l'associé unique de la Société, International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., a transféré la totalité de ses 100 parts sociales à la société IIF LuxCo 2 S.à r.l., ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 130912.

Dès lors, IIF LuxCo 2 S.à r.l. devient l'associé unique de la Société et détient la totalité des 100 parts sociales dans la Société.

En outre, par résolutions écrites prises en date du 04 novembre 2015, l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- révocation de Manacor (Luxembourg) S.A., avec siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, de son mandat de gérant unique de la Société avec effet immédiat au 04 novembre 2015;

- nomination de Monsieur Patrick Houbert, né le 5 janvier 1976 à Rose-Hill, Ile Maurice, ayant son adresse professionnelle au 16, Avenue de la Porte Neuve, L-2014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant avec effet au 04 novembre 2015 et pour une durée indéterminée;

- nomination de Monsieur Patrick Meunier, né le 9 mai 1960 à Paris, France, ayant son adresse professionnelle au 16, Avenue de la Porte Neuve, L-2014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant avec effet au 04 novembre 2015 et pour une durée indéterminée;

- nomination de Monsieur Mark Doherty, né le 12 novembre 1966 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant avec effet au 04 novembre 2015 et pour une durée indéterminée;

- nomination de Monsieur Dennis Clarke, né le 12 juillet 1962 à New Jersey, États-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 89, Headquarters Plaza, North Tower, suite 1416, 07960 Morristown, New Jersey, États-Unis d'Amérique, en tant que gérant avec effet au 04 novembre 2015 et pour une durée indéterminée;

- nomination de Monsieur Roger Hanson, né le 9 août 1960 à Radcliffe, Lancashire, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 20, Ansbacher House, Genesis Close, KY - 1-1208, Iles Caïmans, en tant que gérant avec effet au 04 novembre 2015 et pour une durée indéterminée; et

- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé comme suit:

* Monsieur Patrick Houbert;

* Monsieur Patrick Meunier;

* Monsieur Mark Doherty;

* Monsieur Dennis Clarke; et

* Monsieur Roger Hanson.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 novembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2015183110/45.

(150203956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

Cyrus Investissements, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 174.303.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2015182922/11.

(150203754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

CORPORE + SANO Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 167.834.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015182946/14.

(150204178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

Dauzac Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 189.380.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2015182958/10.

(150203921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

Iron Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand Rue.
R.C.S. Luxembourg B 187.830.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 novembre 2015.

Référence de publication: 2015183107/10.

(150204210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

Immoplan-Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9648 Erpeldange, 4A, rue Nic Schildermans.
R.C.S. Luxembourg B 111.038.

Die Koordinierten Statuten vom 29. Oktober 2015 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, der 11. November 2015.

Référence de publication: 2015183119/11.

(150203831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

Innoreal Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4018 Esch-surAlzette, 25, rue Audun.
R.C.S. Luxembourg B 81.701.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 novembre 2015.

Référence de publication: 2015183125/10.

(150204114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

Irini Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7364 Bofferdange, 1A, Romescht.
R.C.S. Luxembourg B 138.675.

L'an deux mille quinze, le quatre novembre.

Pardevant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Nikolas SOFRONIS, gestionnaire de fortune, demeurant à L-7364 Bofferdange, 1, A Romescht.

Lequel comparant est ici représenté par Madame Sophie BATARDY, employée privée, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 27 octobre 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée IRINI INVESTMENTS S.à r.l. (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-7372 Lorentzweiler, 52C, Route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 138675, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 8 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1457 du 12 juin 2008.

- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est le seul associé (l'"Associé") de la Société et qu'il prend, par son représentant, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé décide de transférer le siège de la Société de L-7372 Lorentzweiler, 52C, Route de Luxembourg à L-7364 Bofferdange, 1A Romesch et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le siège social est établi à Bofferdange (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. BATARDY, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 06 novembre 2015. Relation: GAC/2015/9508. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 11 novembre 2015.

Référence de publication: 2015183132/38.

(150204097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

JBMN S.A., JB Mac Nortance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 112.998.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2015.

Référence de publication: 2015183140/10.

(150204053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

Ahuan & Associates S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 12.831.

Suivant une décision du conseil d'administration de la société AHUAN & ASSOCIATES S.A. il a été décidé:

De remplacer tous les actions au porteur de la société AHUAN & ASSOCIATES SA par des actions nominatives et d'annuler la société FIDUCIAIRE SOFICODEC S.à.r.l., 6, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg comme dépositaire.

Luxembourg, le 10.11.2015.

E. Wirtz / M. Ernzerhof

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015185154/13.

(150206913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Armat GGH S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 176.854.

EXTRAIT

La nouvelle adresse du commissaire aux comptes de la Société, à savoir Veridice S.à r.l., est la suivante:
4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2015.

ARMAT GGH S.A.

Référence de publication: 2015185173/13.

(150206675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

ASA Holdings S.A., Spf, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 147.304.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30.09.2015 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs GILLET Etienne, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, JACQUEMART Laurent, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ZEIMET Jean-Bernard, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S A.R.L. 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2021.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015185174/17.

(150207216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Auerstedt Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 179.490.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 16 novembre 2015

Il en résulte dudit procès-verbal que:

- L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat de Monsieur Sylvain Kirsch en tant que Gérant A de la Société.
- L'Assemblée Générale nomme en tant que Gérante A de la Société Madame Célia Neves, ayant son adresse professionnelle au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg. La durée du mandat débute au 16 novembre 2015 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015185144/17.

(150207403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Auerstedt Sechs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 185.537.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 16 novembre 2015

Il en résulte dudit procès-verbal que:

- L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat de Monsieur Sylvain Kirsch en tant que Gérant A de la Société.
- L'Assemblée Générale nomme en tant que Gérante A de la Société Madame Célia Neves, ayant son adresse professionnelle au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg. La durée du mandat débute au 16 novembre 2015 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015185145/17.

(150207442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Florio & Co S.C.L., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-7420 Cruchten, 44, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg E 3.833.

—
EXTRAIT

Il découle du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2015 les décisions suivantes:

- d'accepter, à compter du 31 juillet 2015, la cession de 2 parts sociales détenues par Madame ZENS-FLORIO Danielle, demeurant 42, rue Principale à L-7420 CRUCHTEN, à Mademoiselle FLORIO Gianna, demeurant, 42, rue Principale à L-7420 CRUCHTEN pour le prix convenu entre parties.

- d'accepter, à compter du 31 juillet 2015, la cession de 2 parts sociales détenues par Monsieur FLORIO Filippo, demeurant 42, rue Principale à L-7420 CRUCHTEN, à Monsieur FLORIO Stefano, demeurant, 42, rue Principale à L-7420 CRUCHTEN pour le prix convenu entre parties.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cruchten, le 13 novembre 2015.

PINHEIRO Samantha.

Référence de publication: 2015185359/17.

(150206731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Fondation Alzheimer, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1721 Luxembourg, 45, rue Nicolas Hein.

R.C.S. Luxembourg G 91.

—
La Fondation Alzheimer dont le siège est à 45, rue Nicolas Hein, L-1721 Luxembourg, nr Registre G91 déclare par la présente les modifications suivantes

Nouvelle adresse de Monsieur Paul Diederich, Vice-Président, 4, rue Baron de Reinach, L-7349 Heisdorf

Nouvelle adresse de Monsieur Koch Paul, 21, rue Marcel Reuland, L-4305 Esch-sur-Alzette

Monsieur Scheiffer Guy, a donné sa démission

Monsieur Schumacher Edmond, a donné sa démission

Monsieur Meyers Paul Henri, a donné sa démission

Madame Elsen Mireille, nouveau membre du conseil d'administration, demeurant à 3, chemin de Kehmen, L-9175 Niederfeulen

Madame Krombach-Meyer Rita, nouveau membre du conseil d'administration désignée comme Trésorier en remplacement de Monsieur Edmond Schumacher, demeurant à 131, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg

Madame Jacobs Marie-Josée, nouveau membre du conseil d'administration, demeurant à 29, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg

Référence de publication: 2015185360/20.

(150206350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Global Investment Opportunities Partners, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 138.365.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 16 juin 2015

L'associé unique a décidé d'accepter la démission de M. José MAIA de sa fonction de gérant avec effet rétroactif au 30 juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Global Investment Opportunities Partners
Un mandataire

Référence de publication: 2015185369/15.

(150206616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

German Real Estate Partners Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 450.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.589.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 16 novembre 2015

Il en résulte dudit procès-verbal que:

- L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat de Monsieur Sylvain Kirsch en tant que Administrateur de la Société.
- L'Assemblée Générale nomme en tant que Administrateur de la Société Madame Célia Neves, ayant son adresse professionnelle au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg. La durée du mandat débute au 16 novembre 2015 et prend fin le 28 juin 2019.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2015185379/18.

(150206956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Grep Drei S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.130.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.231.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 16 novembre 2015

Il en résulte dudit procès-verbal que:

- L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat de Monsieur Sylvain Kirsch en tant que Gérant de la Société.
- L'Assemblée Générale nomme en tant que Gérante de la Société Madame Célia Neves, ayant son adresse professionnelle au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg. La durée du mandat débute au 16 novembre 2015 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2015185386/16.

(150206952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Grep Eins S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.700.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.656.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 16 novembre 2015

Il en résulte dudit procès-verbal que:

- L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat de Monsieur Sylvain Kirsch en tant que Gérant de la Société.
- L'Assemblée Générale nomme en tant que Gérante de la Société Madame Célia Neves, ayant son adresse professionnelle au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg. La durée du mandat débute au 16 novembre 2015 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2015185387/16.

(150206955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

GREP Fünf S.à r.l., Société Anonyme.

Capital social: EUR 11.394.287,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 136.620.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 16 novembre 2015

Il en résulte dudit procès-verbal que:

- L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat de Monsieur Sylvain Kirsch en tant que Gérant de la Société.
- L'Assemblée Générale nomme en tant que Gérante de la Société Madame Célia Neves, ayant son adresse professionnelle au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg. La durée du mandat débute au 16 novembre 2015 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2015185388/16.

(150207048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

GREP Sechs S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 141.461.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 16 novembre 2015

Il en résulte dudit procès-verbal que:

- L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat de Monsieur Sylvain Kirsch en tant que Gérant de la Société.
- L'Assemblée Générale nomme en tant que Gérante de la Société Madame Célia Neves, ayant son adresse professionnelle au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg. La durée du mandat débute au 16 novembre 2015 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2015185389/16.

(150207047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Healthcare Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 179.477.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 16 novembre 2015

Il en résulte dudit procès-verbal que:

- L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat de Monsieur Sylvain Kirsch en tant que Gérant A de la Société.
- L'Assemblée Générale nomme en tant que Gérante A de la Société Madame Célia Neves, ayant son adresse professionnelle au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg. La durée du mandat débute au 16 novembre 2015 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2015185394/17.

(150207402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

KCH Even Hamburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.942.000,00.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 117.121.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 16 novembre 2015

Il en résulte dudit procès-verbal que:

- L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat de Monsieur Sylvain Kirsch en tant que Gérant de la Société.
- L'Assemblée Générale nomme en tant que Gérante de la Société Madame Célia Neves, ayant son adresse professionnelle au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg. La durée du mandat débute au 16 novembre 2015 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2015185439/16.

(150207289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Manacor (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 9.098.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 9 novembre 2015:

- L'acceptation de résignation de Monsieur Jean-Jacques Josset en tant que administrateur de la Société effectif à partir du 1^{er} novembre 2015;
- Nomination de Madame Gwenaëlle Bernadette Andrée Dominique Cousin, né le 3 avril 1973 à Rennes, France, et demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que administrateur de la Société effectif à partir de 1^{er} Novembre 2015 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017;
- Confirmation que le conseil d'administration de la Société est désormais composé par les administrateurs suivants:
 - * Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, administrateur et Président du Conseil d'Administration;
 - * Monsieur Jacob Mudde, administrateur;
 - * Monsieur Gérald Olivier David Welvaert, administrateur;
 - * Monsieur Fabrice Michel Gilles Mas, administrateur;
 - * Monsieur Fabrice Stéphane Rota, administrateur;
 - * Monsieur Christiaan Frederik van Arkel, administrateur et
 - * Madame Gwenaëlle Bernadette Andrée Dominique Cousin, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme
Manacor (Luxembourg) S.A.
JACOB MUDDE
Administrateur

Référence de publication: 2015185480/28.

(150206499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Mats Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 198.831.

—
Monsieur Christoph Kossmann, gérant de la Société, a élu domicile au 42 Chemin des Vignes, L-5576 Remich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Novembre 2015.

Référence de publication: 2015185482/11.

(150207413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Merck Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 181.234.

—
Monsieur Christoph Kossmann, gérant de la Société, a élu domicile au 42 Chemin des Vignes, L-5576 Remich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Novembre 2015.

Référence de publication: 2015185483/11.

(150207414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Meridian Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

R.C.S. Luxembourg B 160.059.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 28 octobre 2015

1. Monsieur Julien NAZEYROLLAS a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

2. Madame Mariateresa BATTAGLIA, administrateur de sociétés, née à Cropani (Italie), le 1^{er} janvier 1963, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Meridian Services S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015185484/17.

(150207057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Merlin Entertainments Group Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 346.300,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 109.647.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 12 novembre 2015

En date du 12 novembre 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Colin North Armstrong de son mandat de gérant de la Société avec effet au 12 novembre 2015;

- de nommer Monsieur Philip Pateman, né le 19 janvier 1970 à Aldershot, Royaume-Uni, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 3, Market Close, Poole, Dorset, BH15 1NQ, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 12 novembre 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Merlin Entertainments Group Luxembourg 3 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015185485/19.

(150207430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

NewDay 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 176.656.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 16 novembre 2015

Il en résulte dudit procès-verbal que:

- L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat de Monsieur Sylvain Kirsch en tant que Gérant de la Société.
- L'Assemblée Générale nomme en tant que Gérante de la Société Madame Célia Neves, ayant son adresse professionnelle au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg. La durée du mandat débute au 16 novembre 2015 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015185528/16.

(150207324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Azolea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Sonlez, 25, rue Jean-Baptiste Determe.

R.C.S. Luxembourg B 194.196.

L'an deux mille quinze,

le trois novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach,

A COMPARU:

Monsieur Frédéric FERRIERE, directeur technique, demeurant à L-9647 Doncols, 4, Chemin des Douaniers, ici représenté par Madame Sara CRAVEIRO, salariée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 2 novembre 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'il est le seul associé de la société à responsabilité limitée AZOLEA S.à r.l., ayant son siège social à L-9647 Doncols, 4, Chemin des Douaniers, inscrite au registre de commerce et de sociétés à Luxembourg sous le numéro B 194.196 (NIN 2015 24 03 004).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKER, de résidence à Junglinster, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 22 janvier 2015, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 652 du 10 mars 2015.

Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune, toutes attribuées à Monsieur Frédéric FERRIERE, prénommé.

Ensuite le comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de Doncols à Sonlez et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (Alinéa 1).** Le siège social est établi à Sonlez. ».

Deuxième résolution

L'associé unique décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-9647 Sonlez, 25, rue Jean-Baptiste Determe.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger l'exploitation d'une entreprise de construction et de génie civil.

La Société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, notamment l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle pourra généralement effectuer toutes les opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation.»

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant d'après son nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. CRAVEIRO, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 06 novembre 2015. Relation: GAC/2015/9501. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 11 novembre 2015.

Référence de publication: 2015182844/53.

(150204104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

Alba Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 159.342.

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of November.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

THERE APPEARED:

1. Change Capital Fund II LP Inc., a limited partnership established and existing under the laws of Guernsey, registered with the Register of Limited Partnerships of Guernsey under number 990, having its registered office at 1, Royal Plaza, Royal Avenue, Saint Peter Port, Guernsey, GY1 2HL;

here represented by Mr. Frank Stolz-Page, notary clerk, professionally residing in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal with power of substitution, given on 3 November 2015,

2. Change Capital Co-Invest II LP Inc., a limited partnership established and existing under the laws of Guernsey, registered with the Register of Limited Partnerships of Guernsey under number 988, having its registered office at 1, Royal Plaza, Royal Avenue, Saint Peter Port, Guernsey, GY1 2HL;

here represented by Mr. Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal with power of substitution, given on 3 November 2015,

3. Change Capital Co-Invest IIB LP, a limited partnership established and existing under the laws of Guernsey, registered with the Register of Limited Partnerships of Guernsey under number 991, having its registered office at 1, Royal Plaza, Royal Avenue, Saint Peter Port, Guernsey, GY1 2HL;

here represented by Mr. Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal with power of substitution, given on 3 November 2015, and

4. Elafonisos Limited, a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, registered with the Register of Companies of the British Virgin Islands under number 383753, having its registered office at c/o Trident Trust (BVI) Ltd., Road Town, Tortola, British Virgin Islands;

here represented by Mr. Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal with power of substitution, given on 3 November 2015.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of Alba Luxco S.à r.l. (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée under Luxembourg Laws, having its registered office at 23, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 159342 incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 1 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1126 of 26 May 2011 under the name of Gerexel Groupe Finance S.à r.l.. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg dated 23 July 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2390 of 27 September 2013.

The appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Approval of the opening balance sheet of the liquidation.
2. Dissolution and liquidation of the Company.
3. Appointment of a liquidator and determination of its powers.
4. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to approve the interim balance sheet dated as of 4 November 2015 as opening balance sheet of the liquidation.

Second resolution

In compliance with articles 141 to 151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the “Law”) the general meeting of shareholders resolves to dissolve and liquidate the Company.

Third Resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting of shareholders resolves to appoint, Flipscreen Limited, a private limited company incorporated and existing under the laws of England registered with Companies House under number 06064158, having its registered office at C/O Change Capital Partners, Nightingale House 6th Floor, 65 Curzon Street, London W1J 8PE, England, as liquidator of the Company (the “Liquidator”).

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator is hereby expressly empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 of the Law without requesting further authorisations of the general meeting of shareholders.

The Liquidator is relieved from drawing-up inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxyholders such powers as it determines and for the period as it thinks fit.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash and/or in kind in its sole discretion. Such distribution may take the form of advance payments on future liquidation proceeds.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at around two thousand euro (EUR 2,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatrième jour du mois de novembre.

Par-devant nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, lequel restera dépositaire des minutes du présent acte,

Ont comparu:

1) Change Capital Fund II LP Inc., une société en commandite constituée et existant selon les lois de Guernesey, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Guernesey sous le numéro 990, ayant son siège social au 1, Royal Plaza, Royal Avenue, Saint Peter Port, Guernesey, GY1 2HL;

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé avec pouvoir de substitution délivrée le 3 novembre 2015.

2) Change Capital Co-Invest II LP Inc., une société en commandite constituée et existant selon les lois de Guernesey, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Guernesey sous le numéro 988, ayant son siège social au 1, Royal Plaza, Royal Avenue, Saint Peter Port, Guernesey, GY1 2HL;

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé avec pouvoir de substitution délivrée le 3 novembre 2015.

3) Change Capital Co-Invest IIB LP, une société en commandite constituée et existant selon les lois de Guernesey, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Guernesey sous le numéro 991, ayant son siège social au 1, Royal Plaza, Royal Avenue, Saint Peter Port, Guernesey, GY1 2HL;

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé avec pouvoir de substitution délivrée le 3 novembre 2015.

4) Elafonisos Limited, une société constituée et existant selon les lois de Guernesey, immatriculée auprès du Registre International des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 383753, ayant son siège social à Royal Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques;

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé avec pouvoir de substitution délivrée le 3 novembre 2015.

Lesquelles procurations, paraphées ne varient par le mandataire des comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes sont tous les associés de Alba Luxco S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 23, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159342, constituée selon acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 1^{er} mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1126 en date du 26 mai 2011. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger en date du 23 juillet 2015, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2390, en date du 23 septembre 2013.

Les comparantes, représentant l'intégralité du capital social déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation. L'assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Approbation du bilan d'ouverture de la liquidation.
2. Dissolution et liquidation de la Société.
3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
4. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés adopte à l'unanimité et requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'approuver le bilan intérimaire en date du 4 novembre 2015 comme bilan d'ouverture de la liquidation.

Deuxième résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée générale des associés décide de dissoudre et de liquider la Société.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés décide de nommer,

Flipscreen Limited, une private limited company constituée et existant selon les lois d'Angleterre, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 06064158, ayant son siège social au C/O Change Capital Partners, Nightingale House 6th Floor, 65 Curzon Street, Londres W1J 8PE, Angleterre, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur dispose des pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur est par la présente expressément autorisé à accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans devoir requérir des autorisations supplémentaires auprès de l'assemblée générale des associés.

Le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

La Société est engagée par la seule signature du Liquidateur.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dont il fixera l'étendue et la durée.

Le liquidateur pourra distribuer, à sa discrétion, les actifs de la Société aux associés en espèce et/ou en nature. Cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ deux mille euros (EUR 2.000.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Schaeffer.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 10 novembre 2015. GAC/2015/9622. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 13 novembre 2015.

Référence de publication: 2015184397/162.

(150206370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Aleph Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 148.100.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth of September,

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

Is held

An extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Aleph Luxembourg S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 148.100, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 25th August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1937 of 5th October 2009 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have not been amended yet.

The meeting is opened at 3.30 p.m with Mrs Peggy Partigianone, private employee, residing professionally at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Cheryl Geschwind, private employee, residing professionally at L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The meeting elected as scrutineer Mrs Anne Meurou, private employee, residing professionally in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company with effect as from 10 November 2015 to Route d'Arlon 19/21 in Strassen, Luxembourg;
2. Subsequent amendments of the articles of association of the Company;
3. Miscellaneous.

II.- That the represented shareholder, the proxyholder of the represented shareholder and the number of his shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder will also remain attached to the present deed after having been initialled ne varietur by the persons appearing.

III.- That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the represented shareholder declaring that he had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolution:

Sole resolution:

The general meeting resolves to transfer the registered office of the Company to 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen and to amend consequently the first paragraph of article 4 of the articles of incorporation of the Company, which will be read as follows, with effect on 10th November 2015:

“ **Art. 4. (first paragraph).** The registered office of the Company is established in Strassen.”

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the French text will prevail.

The document having been read to the appearers, the board of the meeting signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf septembre,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue

L'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée «Aleph Luxembourg S.à r.l.», ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 148.100, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 25 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1937 du 5 octobre 2009 (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Madame Peggy Partigianone, employée privée, résidant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance,

qui désigne comme secrétaire Madame Cheryl Geschwind, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Anne Meurou, employée privée, résidant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société vers 19-21, route d'Arlon à Strassen, avec effet au 10 novembre 2015;
2. Modification subséquente des statuts de la Société;
3. Divers.

II.- Que l'associé représenté, le mandataire de l'associé représenté, ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'associé représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes, la procuration de l'associé représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'associé représenté se reconnaît dûment convoqué et déclare par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société vers 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen et par conséquent de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante, avec effet au 10 novembre 2015:

« **Art. 4. (premier paragraphe).** Le siège social est établi à Strassen.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. PARTIGIANONE, C. GESCHWIND, A. MEUROU et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 2 octobre 2015. 1LAC/2015/31524. Reçu soixante-quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Référence de publication: 2015182778/102.

(150203659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

Green Basil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 108.441.

In the year two thousand and fifteen, on thirtieth of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of GREEN BASIL S.A., duly incorporated and validly existing under the law of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 108.441, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, on June 1st, 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on October 12th, 2005 under number 1024 and whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary, on September 17th, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, on September 28th, 2013 under number 2399.

The meeting was opened with Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Liridon ELSHANI, private employee, with professional address.

The meeting elected as scrutineer Mrs Corinne PETIT, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,000 so as to reduce it from EUR 40,000 to EUR 39,000;

2. Approval of the Available Amount determined by the directors of the Company;

3. Redemption and cancellation of the 10 shares with a nominal value of EUR 100 each constituting the Company's Class I Shares in accordance with article 3§4 of the articles of association of the Company;

4. Subsequent amendment of article 3 and 10 of the articles of association of the Company in order to reflect the decrease of the share capital of the Company;

5. Miscellaneous.

II. That the sole shareholder represented, the proxy of the represented sole shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented sole shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented sole shareholder, initialled “ne varietur” by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

III. That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the sole shareholder represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

It is resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of one thousand euro (EUR 1,000) so as to reduce it from its current amount of forty thousand euro (EUR 40,000) to thirty-nine thousand euro (EUR 39,000) by the redemption of a whole class of shares of the Company in accordance with article 3§4 of its articles of association as amended.

Second resolution

It is resolved to approve the Available Amount (as defined under article 12 of the articles of association of the Company as amended) as determined by the board of directors of an amount of three hundred nine thousand one hundred forty-nine euro and forty-nine cents (EUR 309,149.49).

Third resolution

All the conditions of article 3§4 of the articles of association of the Company as amended being met, it is resolved to redeem at a redemption price of thirty thousand nine hundred fourteen euro and nine four nine cents (EUR 30,914.949) per share all the ten (10) shares Class I Shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, followed by the cancellation of all the ten (10) shares Class I Shares.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is resolved to amend article 3 and 10 of the articles of association of the Company to read as follows:

“

“ **Art. 3.** The Company's share capital is set at EUR 39,000 (thirty nine thousand euro), represented by:

1. 320 (three hundred and twenty) of class A shares, having a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each;
2. 10 (ten) of class B shares, having a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each;
3. 10 (ten) of class C shares, having a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each;
4. 10 (ten) of class D shares, having a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each;
5. 10 (ten) of class E shares, having a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each;
6. 10 (ten) of class F shares, having a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each;
7. 10 (ten) of class G shares, having a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each;
8. 10 (ten) of class H shares, having a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each.

Any reference made hereinafter to the “shares” shall be constructed as a reference to the Class A and/or B and/or C and/or D and/or E and/or F and/or G and/or H Shares, depending on the context and as applicable.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

The share capital of the company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class H).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the reverse alphabetical order), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for Classes H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner requires for amendment of the articles of incorporation provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.”

“ **Art. 10.** Each Year, 5% (five per cent) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to 10% (ten per cent) of the share capital.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors and report by the statutory auditors.

The holders of class A, B, C, D, E, F, G and H Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred allocation representing 0.25% of the nominal value of the shares issued by the Company. If the results of the company do not allow during an exercise to proceed to the payment of this preferential dividend, this one will automatically be put back in the following exercise. All remaining income available for distribution in the Company, if any, shall be attributable to the holders of class H Shares.

In the case where there shall no longer be any Class H Shares outstanding in the Company, the holders of Class G Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of Class A, B, C, D, E, F and G Shares.

In the case where there shall no longer be any Class G and H Shares outstanding in the Company, the holders of Class F Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of Class A, B, C, D, E and F Shares.

In the case where there shall no longer be any Class F, G and H Shares outstanding in the Company, the holders of Class E Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of Class A, B, C, D and E Shares.

In the case where there shall no longer be any Class E, F, G and H Shares outstanding in the Company, the holders of Class D Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of Class A, B, C and D Shares.

In the case where there shall no longer be any Class D, E, F, G and H Shares outstanding in the Company, the holders of Class C Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of Class A, B and C Shares.

In the case where there shall no longer be any Class C, D, E, F, G, and H Shares outstanding in the Company, the holders of Class B Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of Class A and B Shares.

In the case where there shall no longer be any Class B, C, D, E, F, G and H Shares outstanding in the Company, the holders of Class A Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital decrease, have been estimated at about EUR 1,600 (one thousand six hundred euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mil quinze, le trente octobre.

Par-devant Nous, Maître SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des associés de la société GREEN BASIL S.A., ayant son siège social au 6, Rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg

sous le numéro 108.441, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 1^{er} juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1024 du 12 octobre 2005 et dont statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire, en date du 17 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2399 du 28 septembre 2013.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Corinne PETIT, prénommée.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 1.000,- afin de le réduire de EUR 40.000 à EUR 39.000;

2. Approbation du Montant Disponible déterminé par les administrateurs de la Société;

3. Rachat et annulation de 10 parts sociales avec une valeur nominale de EUR 100 chacune composant les Parts Sociales de Classe I de la Société conformément à l'article 3§4 des statuts de la Société;

4. Modifications subséquentes des articles 3 et 10 des statuts de la Société en vue de refléter la réduction du capital social de la Société;

5. Divers.

II. Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Que la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée «ne varietur» par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée et l'actionnaire unique représenté déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de mille euros (EUR 1.000) afin de le réduire de son montant actuel de quarante mille euros (EUR 40.000) à trente-neuf mille euros (EUR 39.000) par le rachat de la totalité d'une classe des actions de la Société conformément à l'article 3§4 modifié de ses statuts.

Deuxième résolution

Il est décidé d'approuver le Montant Disponible (comme défini à l'article 12 modifié des statuts de la Société) tel que déterminé par les administrateurs à un montant de trois cent neuf mille cent quarante-neuf euros et quarante-neuf cents (EUR 309.149,49).

Troisième résolution

L'ensemble des conditions de l'article 3§4 modifié des statuts de la Société étant rempli, il est décidé de racheter, à un prix de rachat de trente mille neuf cent quatorze euros et neuf quatre neuf cents (EUR 30.914,949) par action l'ensemble des cent (100) actions de Classe I d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, suivi de l'annulation de toutes les cinq cents (500) actions de Classe I.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier les articles 3 et 10 des statuts de la Société afin qu'il soit lu comme suit:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à 39.000.- EUR (trente-neuf mille euros), représenté comme suit:

1. 320 (trois cent vingt) actions de Classe A, ayant une valeur nominale de 100.- EUR (cent euros) chacune;
2. 10 (dix) actions de Classe B, ayant une valeur nominale de 100.-EUR (cent euros) chacune;
3. 10 (dix) actions de Classe C, ayant une valeur nominale de 100.-EUR (cent euros) chacune;
4. 10 (dix) actions de Classe D, ayant une valeur nominale de 100.-EUR (cent euros) chacune;
5. 10 (dix) actions de Classe E, ayant une valeur nominale de 100.-EUR (cent euros) chacune;

6. 10 (dix) actions de Classe F, ayant une valeur nominale de 100.-EUR (cent euros) chacune;
7. 10 (dix) actions de Classe G, ayant une valeur nominale de 100.-EUR (cent euros) chacune;
8. 10 (dix) actions de Classe H, ayant une valeur nominale de 100.-EUR (cent euros) chacune.

Toute référence faite aux "actions" ci-après devra être formulée en tant que référence à la Classe d'actions A et/ou B et/ou C et/ou D et/ou E et/ou F et/ou G et/ou H, dépendant du contexte.

Chaque action procure une voix à l'assemblée générale ordinaire et à l'assemblée générale extraordinaire.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Le capital de la société peut être réduit par l'annulation d'actions, voire d'une ou de plusieurs classes d'actions par le remboursement et l'annulation de toutes les actions émises dans la (les) classe(s) concernée(s). L'annulation et le remboursement de classes d'actions devra être réalisé dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par la classe H).

Dans le cas d'une réduction de capital par remboursement et annulation d'une classe d'actions (dans l'ordre alphabétique inversé), la classe d'actions concernée donnera droit à ses propriétaires, au prorata de leur participation dans cette classe, au Montant Disponible (limité toutefois au Montant Total d'Annulation, tel que déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires). Chaque propriétaire d'actions de la classe concernée aura le droit de recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action pour chaque action annulée de la classe concernée.

La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'actions émises dans la classe d'actions à annuler et rembourser.

Le Montant Total d'Annulation devra être déterminé par le Conseil d'Administration et approuvé par l'Assemblée Générale sur base des comptes intérimaires. Le Montant Total d'Annulation des classes H, G, F, E, D, C, B, et A sera le Montant Disponible de la classe d'actions concernée au moment de l'annulation de la classe d'action à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, étant entendu que le Montant Total d'Annulation ne peut jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

Une fois les actions de la classe concernée annulées et remboursées, la Valeur d'Annulation par Action devient due et payable par la Société.»

« **Art. 10.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 3 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Les détenteurs d'actions de Classe A, B, C, D, E, F, G et H bénéficieront d'un droit garanti de percevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant 0.25% de la valeur nominale des actions émises par la société. Si les résultats de la société ne permettent pas au cours d'un exercice de procéder au paiement de ce dividende préférentiel, celui-ci sera automatiquement reporté à l'exercice suivant. Les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, seront attribués aux détenteurs d'actions de Classe H.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe H dans la société, les détenteurs d'actions de Classe G bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B, C, D, E, F et G.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe H et G dans la société, les détenteurs d'actions de Classe F bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B, C, D, E et F.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe H, G et F dans la société, les détenteurs d'actions de Classe E bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B, C, D et E.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe H, G, F et E dans la société, les détenteurs d'actions de Classe D bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B, C et D.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe H, G, F, E et D dans la société, les détenteurs d'actions de Classe C bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B, et C.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe H, G, F, E, D et C dans la société, les détenteurs d'actions de Classe B bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A et B.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe H, G, F, E, D, C et B dans la société, les détenteurs d'actions de Classe A bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la réduction de son capital, s'élève à environ 1.600.- EUR (mille six cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Petit, L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 9 novembre 2015. Relation: 2LAC/2015/25233. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Référence de publication: 2015184688/276.

(150206152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2015.

AL.AN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 201.348.

— STATUTES

In the year two thousand fifteen. On the thirtieth day of October.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SIMON FIDUCIARIA S.P.A., a societa' per azioni established under the Laws of Italy, with registered office at Via del Carmine 10, Cap 10121, Torino, Italy, registered with the Registro delle Imprese di Torino under registration number 04605970013,

duly represented by Mr Maxime GOTTI, employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy dated 20 October 2015.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of a joint stock company to be incorporated.

I. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There is hereby established, by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a public limited company ("société anonyme") under the name of AL.AN SA (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Social Capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.-EUR), represented by thirty-one thousand (31,000) shares of a par value of one euro (1.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by one director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with article 9 §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders - Decision of the sole Shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the third Tuesday of the month of May at 10.00. a.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of video-conference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least, who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of video-conference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1 January of each year and shall terminate on 31 December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2015.

The first annual general meeting shall be held in 2016.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 10 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and payment

The thirty-one thousand (31,000) shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, SIMON FIDUCIARIA S.P.A., prenamed.

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 1,500.-

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, prenamed, represented as mentioned above, representing the whole of the sharecapital, passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

1. Mr Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, born on 12 January 1955 in Cesena (Forli), Italy, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

2. Mr Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, born on 22 April 1959 in Luxembourg, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

3. Mr Philippe PONSARD, ingénieur commercial, born on 16 March 1967 in Arlon, Belgium, residing professionally in at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Mr Reno Maurizio TONELLI, prenamed, has been elected as chairman of the board of directors.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: AUDIEX S.A., having its registered office in L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire, R.C.S. Luxembourg B 65469.

Third resolution

The company's registered office is located at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder of the appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The present deed having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze. Le trente octobre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SIMON FIDUCIARIA S.P.A., une società per azioni de droit italien, ayant son siège social à Via del Carmine 10, Cap 10121, Torino, Italie, inscrit auprès du Registro delle Imprese di Torino sous le numéro d'inscription 04605970013,

ici représentée par Monsieur Maxime GOTTI, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 20 octobre 2015.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de AL.AN SA, laquelle sera régie par les présents statuts (les «Statuts») ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»).

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions de tous titres de créance, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après les « Sociétés Affiliées »). La Société peut également consentir des garanties et accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses propres obligations ou les obligations de ses Sociétés Affiliées. La Société peut également nantir, céder, grever de charges ou autrement créer des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

La description qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale un euro (1,-EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le troisième mardi du mois de mai à 10 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visio-conférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visio-conférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2015.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2016.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 10 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les trente et un mille (31.000) actions ont été entièrement souscrites par l'actionnaire unique, SIMON FIDUCIARIA S.P.A., prénommée.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par (des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.500,-

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, né le 12 janvier 1955 à Cesena (Forli), Italie, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

2. Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

3. Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, né le 16 mars 1967 à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Reno Maurizio TONELLI, prénommé, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65469.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du mandataire de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même mandataire de la partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GOTTI, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 03 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/34884. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015182813/475.

(150203887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

Bigpoint Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M.Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 167.768.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2015.

Référence de publication: 2015182877/11.

(150203990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

Althyda International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 156.450.

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois d'octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "ALTHYDA INTERNATIONAL S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-8077 Bertrange, 246, rue de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 156450, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 26 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2696 du 8 décembre 2010

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 18 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 286 du 22 février 2014.

L'Assemblée est présidée par Madame Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carmen GEORGES, employée privée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

L'Assemblée choisit Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling., comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social à L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf et modification subséquente de l'article 3 des statuts;

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de transférer le siège social à L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf, et de modifier subséquemment l'article 3 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une simple décision du conseil d'administration de la société ou, dans le cas d'un administrateur unique, par une décision de l'administrateur unique."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. GOERES, C. GEORGES, A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 5 novembre 2015. 2LAC/2015/24935. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Référence de publication: 2015182818/72.

(150203865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

I&M Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 191.776.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of October.

Before Us Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Igor IVANOV, businessman, born on May 9, 1956 in Altay Territory, Russia (formerly USSR), residing at 707 Muilands Vista way, La Jolla, CA 92037, USA,

here represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Moscow (Russia) on 16 October 2015.

Which proxy, after signature “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, is the sole partner of “I&M Investments S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, with registered office at 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 191.776 (the “Company”) incorporated pursuant to a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg dated October 31, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on December 5, 2014 under number 3730.

All the twelve thousand five hundred shares (12,500) shares of the Company with a par value of one euro (EUR 1.-) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) are duly present or represented at the extraordinary general meeting of the Company (the “Meeting”), which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The sole partner declares that it has had due notice of, and has been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
2. Appointment of HALSEY S.à r.l. as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator, and of the liquidation procedure of the Company;
4. Discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates; and
5. Miscellaneous.

The sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint HALSEY S.à r.l, a Luxembourg private limited liability company, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) and registered to the the Luxembourg Trade Register under number R.C.S. B-50.984, with registered office in L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company.

Third resolution

The sole shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”).

The sole shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The sole shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The sole shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

The sole shareholder finally resolves to instruct the Liquidator to execute at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves (i) to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof, (ii) to waive any claim which the Company may have against the managers of the Company arising as a result of their management of the Company, and (iii) to grant them discharge (quitus) for the accomplishment of their respective mandate until the date hereof.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois d'octobre.

Par-devant Nous Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Igor IVANOV, businessman, né le 9 mai 1956 à Altay Territory, Russie (anciennement URSS), demeurant au 707 Muilands Vista way, La Jolla, CA 92037, USA,

ici dûment représenté par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privée à Moscou (Russie) le 16 octobre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare être l'associé unique de la société à responsabilité limitée «I&M Investments S.à r.l.», avec siège social à 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 191.776 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg le 31 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 5 décembre 2014 sous le numéro 3730.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de un euros (EUR 1,-) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. L'associé unique déclare avoir été dûment convoqué à l'assemblée générale extraordinaire («l'Assemblée») et informé de l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation;
2. Nomination de HALSEY S.à r.l. en tant que liquidateur en rapport avec la liquidation volontaire de la Société (le «Liquidateur»);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs; et
5. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer HALSEY S.à r.l, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro R.C.S. B-50.984, avec siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, en tant que liquidateur en rapport avec la liquidation volontaire de la Société.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'associé unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des associés.

Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'associé unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'associé unique décide également de conférer pouvoir et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

L'associé unique décide finalement de donner instruction au Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Quatrième résolution

L'associé unique décide (i) de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les gérants de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour, (ii) de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des gérants de la Société pour tout acte accompli dans le cadre de leurs mandats respectifs et (iii) de leur accorder décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelle nature que ce soit qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais confirme qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec Nous, Notaire, le présent acte original.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 3 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/34827. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Référence de publication: 2015183097/144.

(150203880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

Anthos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 137.886.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015182827/10.

(150204135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

Bok's MENagement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 201.411.

STATUTS

L'an deux mille quinze.

Le six novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur André Natal BOKOLO EFRAIM, sales account manager, demeurant à B-6791 Athus, 43, Grand-rue.

2.- Monsieur Jason Natal BOKOLO, employé, demeurant à B-1800 Vilvoorde, 98, Grimbergsesteenweg.

Lesquels comparants sont ici représentés par Madame Sara CRAVEIRO, salariée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 30 octobre 2015, respectivement le 2 novembre 2015,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'activité de représentation de sportifs, de défense de leurs intérêts sportifs, publicitaires, financiers, d'organisation de manifestations sportives, de consultance, de publicité en matière de développement de projets sportifs et d'organisation de clubs, de prospection et de recherche de talents sportifs ou de sponsors pour compte propre ou pour compte d'autrui, ainsi qu'intermédiaire en matière de transferts ou de recrutements de sportifs.

La société a également pour objet d'acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels, ainsi que tous les autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de «Bok's MENagement S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Bertrange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur André Natal BOKOLO EFRAIM, sales account manager, demeurant à B-6791 Athus, 43, Grand-rue, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Jason Natal BOKOLO, employé, demeurant à B-1800 Vilvoorde, 98, Grimbergsesteenweg, cinquante parts sociales	50
TOTAL: CENT parts sociales	100

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa 2 le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant le dit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'art. 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'art. 1690 du Code civil.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le/les gérant(s);

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le/les gérant(s) dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le/les gérant(s) a/ont le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du/des gérant(s).

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

Libération du capital social

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur André Natal BOKOLO EFRAIM, sales account manager, né à Luanda (Angola), le 24 septembre 1984, demeurant à B-6791 Athus, 43, Grand-rue.

2.- Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Jason Natal BOKOLO, employé, né à Bruxelles (Belgique), le 6 avril 1992, demeurant à B-1800 Vilvoorde, 98, Grimbergsesteenweg.

3.- La société est valablement engagée comme suit:

- par la signature individuelle du gérant technique;
- par la signature individuelle du gérant administratif jusqu'à concurrence du montant de cinq mille Euros (€ 5.000.-); au-delà de ce montant la signature conjointe du gérant technique sera obligatoire.

4.- Le siège social de la société est établi à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants, représentés comme dit ci-avant, au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. CRAVEIRO, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 10 novembre 2015. Relation: GAC/2015/9568. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 12 novembre 2015.

Référence de publication: 2015184465/152.

(150205697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Begonia Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.205.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015182847/10.

(150203926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

CitCor Franconia Berlin II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 130.118.

In the year two thousand fifteen, on the thirtieth day of the month of October,

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

1) Deutsche Annington Holdings Eins GmbH, a private limited liability company ("Gesellschaft mit beschränkter Haftung") under the laws of Germany having its registered address at Philipstraße 3, D-44803 Bochum, Germany, and being registered with the Commercial Register of the Local Court of Düsseldorf under number HRB 56191, as holder of one

million seven hundred sixty-one thousand five hundred forty-eight (1,761,548) shares of the Company (as defined below) (the "Shareholder 1"), and

2) ADUAN Grundstücks-Verwaltungsgesellschaft mbH, a private limited liability company ("Gesellschaft mit beschränkter Haftung") under the laws of Germany having its registered address at Tölzer Straße 15, D-82031 Grünwald, Germany, and being registered with the Commercial Register of the Local Court of Munich under number HRB 216679, as holder of ninety-four thousand six hundred sixty-seven (94,667) shares of the Company (as defined below) (the "Shareholder 2" and, together with Shareholder 1, the "Shareholders").

The Shareholders were represented by Mrs Meryl Herat, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of two proxies given under private seal. The said proxies, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be appended to the present deed for the purpose of registration to be submitted together with it to the registration authorities.

The Shareholders, represented as above stated, declared to be all the shareholders of CitCor Franconia Berlin II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of one million eight hundred fifty-six thousand two hundred fifteen euro (EUR 1,856,215.-), pursuant to a notarial deed passed on 9 July 2007 before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 675 on 19 March 2008, having its registered office at 19, Rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 130118 (the "Company"). The articles of association have last been amended by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) on 26 March 2013 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 258 of 29 January 2014. The Shareholders declared and asked the notary to record as follows:

(I) The Shareholders hold all one million eight hundred fifty-six thousand two hundred fifteen (1,856,215) shares in issue of the Company and thus the entire issued share capital of the Company is presented or represented;

(II) The decisions are to be passed based on the following agenda:

1. To acknowledge that the losses of the Company as shown in the interim accounts of the Company as at 30 September 2015 (the "Interim Accounts") are equal to an amount of one million three hundred twenty-three thousand two hundred fourteen euro and seven cents (EUR 1,323,214.07) (the "Losses").

2. To decrease the share capital of the Company by an amount of one million three hundred twenty-three thousand two hundred fifteen euro (EUR 1,323,215) so as to decrease it from its present amount of one million eight hundred fifty-six thousand two hundred fifteen euro (EUR 1,856,215) to five hundred thirty-three thousand euro (EUR 533,000) by means of the cancellation of one million three hundred twenty-three thousand two hundred fifteen (1,323,215) shares, having each a par value of one euro (EUR 1), in order to absorb the Losses.

3. To decrease the share capital of the Company by an amount of five hundred eight thousand euro (EUR 508,000) so as to decrease it from five hundred thirty-three thousand euro (EUR 533,000) to twenty-five thousand euro (EUR 25,000) by means of the cancellation of five hundred eight thousand (508,000) shares, having each a par value of one euro (EUR 1), and the allocation of such amount to a free reserve account;

4. To amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company to reflect the above changes;

5. To change the nationality of the Company and to transfer the registered office, the central administration and the effective seat of management of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to the Federal Republic of Germany, in conformity with article 199 of the law of August 10, 1915 on commercial companies on the basis of the Interim Accounts, subject to the extraordinary decision of the shareholders of the Company resolving upon such transfer to be passed before a German notary in accordance with German law and the registration of the Company in the German commercial register (Handelsregister);

6. In consequence of the preceding item 5 of this agenda, to approve the conversion of the Company into a Gesellschaft mit beschränkter Haftung (a private limited liability company) under German law and the change of the name of the Company to Vonovia Elbe Berlin II GmbH, without the dissolution of the Company, nor the incorporation of a new company, neither from a legal point of view nor from a tax point of view, subject to the extraordinary decision of the shareholders of the Company resolving upon such transfer to be passed before a German notary in accordance with German law and the registration of the Company in the German commercial register (Handelsregister);

7. To fix the registered seat of the Company at Nuremberg, Germany, and the registered address of the Company at Philippstraße 3, D-44803 Bochum, Germany;

8. To acknowledge that Mr. Thomas Görgemanns and Mr. Mark Ennis shall remain managers of the Company further to its conversion into a Gesellschaft mit beschränkter Haftung under German law;

9. To confirm that all the assets and all the liabilities of the Company previously of Luxembourg nationality, without limitation, will remain in the ownership in their entirety of the Company maintained without discontinuance, which will continue to own all the assets and will continue to be obliged by all the liabilities and commitments of the Gesellschaft mit beschränkter Haftung (previously of Luxembourg nationality);

10. Miscellaneous.

Thereupon, the Shareholders passed unanimously the following resolutions:

First resolution

The Shareholders acknowledged that the Losses as shown in the Interim Accounts are equal to an amount of one million three hundred twenty-three thousand two hundred fourteen euro and seven cents (EUR 1,323,214.07).

The Interim Accounts, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be appended to the present deed for the purpose of registration to be submitted together with it to the registration authorities.

Second resolution

The Shareholders resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of one million three hundred twenty-three thousand two hundred fifteen euro (EUR 1,323,215) so as to decrease it from its present amount of one million eight hundred fifty-six thousand two hundred fifteen euro (EUR 1,856,215) to five hundred thirty-three thousand euro (EUR 533,000) by means of the cancellation of one million three hundred twenty-three thousand two hundred fifteen (1,323,215) shares held by the Shareholders, having each a par value of one euro (EUR 1), in order to absorb the Losses. Such share capital decrease shall have immediate effect.

Third resolution

The Shareholders resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of five hundred eight thousand euro (EUR 508,000.-) so as to decrease it from five hundred thirty-three thousand euro (EUR 533,000.-) to twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) by means of the cancellation of five hundred eight thousand (508,000) shares held by the Shareholders, having each a par value of one euro (EUR 1.-), and the allocation of such amount to a free reserve account. Such share capital decrease shall have immediate effect.

The twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each are held as follows:

- 1) Deutsche Annington Holdings Eins GmbH, prenamed, twenty-three thousand seven hundred twenty four (23,724) shares, and
- 2) ADUAN Grundstücks-Verwaltungsgesellschaft mbH, prenamed, one thousand two hundred seventy-six (1,276) shares.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholders resolved to amend the first paragraph of article six of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) represented by twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each."

Fifth resolution

The Shareholders resolved to change the nationality of the Company and to transfer the registered office, the central administration and the effective seat of management of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to the Federal Republic of Germany, in conformity with article 199 of the law of August 10, 1915 on commercial companies on the basis of the Interim Accounts subject to the extraordinary decision of the shareholders of the Company resolving upon such transfer to be passed before a German notary in accordance with German law and the registration of the Company in the commercial register (Handelsregister) of Nuremberg (Germany).

Sixth resolution

The Shareholders resolved to convert the Company into a Gesellschaft mit beschränkter Haftung (a private limited liability company) under German law and change the name of the Company to Vonovia Elbe Berlin II GmbH, without the dissolution of the Company, nor to the incorporation of a new company, neither from a legal point of view nor from a tax point of view, subject to the extraordinary decision of the shareholders of the Company resolving upon such transfer to be passed before a German notary in accordance with German law and the registration of the Company in the commercial register (Handelsregister) of the local court of Nuremberg (Germany).

Seventh resolution

The Shareholders resolved to fix the registered seat of the Company at Nuremberg (Germany) and the registered address of the Company at Philippstraße 3, D-44803 Bochum, Germany, subject to the extraordinary decision of the shareholders of the Company to be held before a German notary as referred to under the sixth resolution and the registration of the Company in the commercial register (Handelsregister) of the local court of Nuremberg (Germany).

Eighth resolution

The Shareholders resolved to acknowledge that Mr. Thomas Görgemanns and Mr. Mark Ennis shall remain managers of the Company further to its conversion into a Gesellschaft mit beschränkter Haftung under German law.

Ninth resolution

The Shareholders resolved to confirm that all the assets and all the liabilities of the Company previously of Luxembourg nationality, without limitation, will remain in the ownership in their entirety of the Company maintained without discontinuance, which will continue to own all the assets and will continue to be obliged by all the liabilities and commitments of the Gesellschaft mit beschränkter Haftung (previously of Luxembourg nationality), subject to the extraordinary decision of the shareholders of the Company to be held before a German notary as referred to under the sixth resolution and the registration of the Company in the commercial register (Handelsregister) of the local court of Nuremberg (Germany).

Tenth resolution

The Shareholders resolved to authorise and empower any lawyer of NautaDutilh Avocats Luxembourg S.à r.l., any clerk of the undersigned notary, any lawyer of Noerr LLP and any clerk of the instrumenting German notary, each acting individually on behalf of the Company, and with full power of substitution, to perform and take any actions necessary in Luxembourg and Germany respectively with respect to the de-registration of the Company from the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) and the registration of the transfer with the commercial register (Handelsregister) of the local court of Nuremberg (Germany).

There being no further items on the agenda, this extraordinary shareholders' decision was thereupon closed.

Estimate of costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at two thousand two hundred euro (EUR 2,200.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the appearing parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a German translation. At the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the German version, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day herebefore mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, known to the notary by the surname, name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Es Folgt die Deutsche Übersetzung des Vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausend und fünfzehn, am dreißigsten Tag des Monats Oktober,

Vor der unterzeichnenden Notarin Maître Léonie GRETHEN, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Es sind erschienen:

1) Deutsche Annington Holdings Eins GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach den Gesetzen der Bundesrepublik Deutschland mit Gesellschaftssitz in der Philipppstraße 3, D-44803 Bochum, Bundesrepublik Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Düsseldorf (Bundesrepublik Deutschland) unter der Nummer HRB 56191 als Inhaber von einer Million siebenhundert einundsechzigtausend fünfhundert achtundvierzig (1.761.548) Anteilen an der Gesellschaft (wie weiter unten bezeichnet) (der "Gesellschafter 1"), und

2) ADUAN Grundstücks-Verwaltungsgesellschaft mbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach den Gesetzen der Bundesrepublik Deutschland mit Gesellschaftssitz in der Tölzer Straße 15, D-82031 Grünwald, Bundesrepublik Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts München (Bundesrepublik Deutschland) unter der Nummer HRB 216679 als Inhaber von vierundneunzigtausend sechshundert siebenundsechzig (94.667) Anteilen an der Gesellschaft (wie weiter unten bezeichnet) (der "Gesellschafter 2" und, zusammen mit dem Gesellschafter 1, die "Gesellschafter").

Die Gesellschafter werden hiermit durch Frau Meryl Herat vertreten, Juristin, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, gemäß zweier privatschriftlichen Vollmachten. Diese Vollmachten werden, nachdem sie paraphiert und ne varietur durch die Bevollmächtigte und die Notarin gegengezeichnet wurden, zum Zwecke der Eintragung dieser Urkunde beigefügt, sodass sie zusammen mit ihr der Registrierungsbehörde vorgezeigt werden können.

Die Gesellschafter, vertreten wie zuvor erwähnt, sind sämtliche Gesellschafter von der CitCor Franconia Berlin II S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht (société à responsabilité limitée), mit einem Stammkapital in Höhe von einer Million achthundert sechsfünzigtausend zweihundert fünfzehn Euro (EUR 1.856.215,-), mit Gesellschaftssitz in 19, Rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, und unter der Nummer B 130118 im Luxemburger Handels- und Firmenregister (Registre de Commerce et des Sociétés) eingetragen (die "Gesellschaft"), die infolge eines am 9. Juli 2007 durchgeführten notariellen Urkunde von Maître Henri Hellinckx, einem in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg) ansässigen Notar, gegründet wurde. Die notarielle Gründungsurkunde der Gesellschaft wurde im Amtsblatt des Großherzogtum Luxemburgs (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) unter der Nummer 675 am 19. März 2008 veröffentlicht. Die Gesellschaftssatzung wurde zuletzt am 26. März 2013 durch eine notarielle Urkunde von Maître Martine Schaeffer, Notarin mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, geändert und im zuvor erwähnten Amtsblatt des Großherzogtum Luxemburgs unter der Nummer 258 am 29. Januar 2014 veröffentlicht.

Die Gesellschafter erklären Folgendes und bitten die Notarin dies wie folgt zu beurkunden:

(I) Die Gesellschafter halten zusammen insgesamt eine Million achthundert sechsundfünfzigtausend zweihundert fünfzehn (1.856.215) Anteile der Gesellschaft und somit ist das gesamte Stammkapital der Gesellschaft anwesend oder vertreten;

(II) Die Gesellschafter werden auf Basis der folgenden Tagesordnung die nachstehenden Beschlüsse fassen:

1. Bestätigung, dass sich die Verluste der Gesellschaft, auf eine Million dreihundert dreiundzwanzigtausend zweihundert vierzehn Euro und sieben Cents (EUR 1.323.214,07) erheben (die "Verluste") wie aus den Zwischenkonten der Gesellschaft vom 30. September 2015 ("die "Zwischenkonten") ersichtlich ist;

2. Beschluss über die Reduzierung des Gesellschaftskapitals in Höhe von einer Million dreihundert dreiundzwanzigtausend zweihundert fünfzehn Euro (EUR 1.323.215,-) von einer Million achthundert sechsundfünfzigtausend zweihundert fünfzehn Euro (EUR 1.856.215,-) auf fünfhundert dreiunddreißigtausend Euro (EUR 533.000,-) durch die Auflösung von einer Million dreihundert dreiundzwanzigtausend zweihundert fünfzehn (1.323.215) Gesellschaftsanteilen, mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-), um die Verluste der Gesellschaft einzudämmen;

3. Beschluss über die Reduzierung des Gesellschaftskapitals in Höhe von fünfhundert achttausend Euro (EUR 508.000,-) von fünfhundert dreiunddreißigtausend Euro (EUR 533.000,-) auf fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000,-) durch die Auflösung von fünfhundert achttausend (508.000) Gesellschaftsanteilen, mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-), um diesen Betrag einem freien Rücklagenkonto zuzuordnen;

4. Änderung des ersten Absatzes von Artikel 6 der Gesellschaftssatzung um die zuvor genannten Änderungen widerzuspiegeln;

5. Änderung der Nationalität der Gesellschaft, der Transfer des Gesellschaftssitzes, der Hauptverwaltung sowie des tatsächlichen Sitzes der Geschäftsführung der Gesellschaft vom Großherzogtum Luxemburg in die Bundesrepublik Deutschland im Einklang mit Artikel 199 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, basierend auf den Zwischenkonten und vorbehaltlich eines vor einem deutschen Notar gefassten außerordentlichen Beschlusses der Gesellschafter der Gesellschaft nach deutschem Recht über diesen Transfer und der Eintragung der Gesellschaft in das deutsche Handelsregister;

6. Als Schlussfolgerung aus dem vorangegangenen Punkt 5, die Zustimmung zur Umwandlung der Gesellschaft in eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach deutschem Recht und der Namensänderung in Vonovia Elbe Berlin II GmbH ohne Auflösung der Gesellschaft beziehungsweise ohne Gründung einer neuen Gesellschaft, weder in rechtlicher noch steuerlicher Hinsicht und vorbehaltlich eines vor einem deutschen Notar gefassten außerordentlichen Beschlusses der Gesellschafter der Gesellschaft nach deutschem Recht über diesen Transfer und der Eintragung der Gesellschaft in das deutsche Handelsregister;

7. Festlegung des Gesellschaftssitzes auf Nürnberg, Bundesrepublik Deutschland, und der Geschäftsadresse auf Philippstraße 3, D-44803 Bochum, Bundesrepublik Deutschland;

8. Bestätigung der Bestellung von Herrn Thomas Görgemanns und Herrn Mark Ennis als Geschäftsführer der Gesellschaft nach ihrer Umwandlung in eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach deutschem Recht;

9. Bestätigung des Verbleibs aller Aktiva und Passiva (ohne Beschränkung und vollumfänglich) der ehemals luxemburgischen Gesellschaft bei der ununterbrochen bestehenden Gesellschaft, die weiterhin Inhaberin aller Aktiva sein wird und durch die bereits eingegangenen Verpflichtungen und Verbindlichkeiten der ehemals luxemburgischen Gesellschaft ebenso verpflichtet und gebunden ist;

10. Verschiedenes.

Daraufhin erbitten die Gesellschafter die unterzeichnende Notarin die folgenden Beschlüsse zu dokumentieren, die einstimmig gefasst wurden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter bestätigen, dass sich die Verluste der Gesellschaft auf eine Million dreihundert dreiundzwanzigtausend zweihundert vierzehn Euro und sieben Cents (EUR 1.323.214,07) erheben, wie aus den Zwischenkonten ersichtlich ist.

Diese Zwischenkonten, nachdem sie paraphiert und ne varietur durch die Bevollmächtigte und die Notarin gegengezeichnet wurden, zum Zwecke der Eintragung dieser Urkunde beigefügt, sodass sie zusammen mit ihr der Registrierungsbehörde vorgezeigt werden können.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen die Reduzierung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft in Höhe von einer Million dreihundert dreiundzwanzigtausend zweihundert fünfzehn Euro (EUR 1.323.215,-) von einer Million achthundert sechsundfünfzigtausend zweihundert fünfzehn Euro (EUR 1.856.215,-) auf fünfhundert dreiunddreißigtausend Euro (EUR 533.000,-) durch die Auflösung von einer Million dreihundert dreiundzwanzigtausend zweihundert fünfzehn (1.323.215) von den Gesellschaftern gehaltenen Gesellschaftsanteilen, mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-), um die Verluste der Gesellschaft einzudämmen. Diese Kapitalreduzierung entfaltet unmittelbare Wirkung.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen die Reduzierung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft in Höhe von fünfhundert achttausend Euro (EUR 508.000,-) von fünfhundert dreiunddreißigtausend Euro (EUR 533.000,-) auf fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000,-) durch die Auflösung von fünfhundert achttausend (508.000) von den Gesellschaftern gehaltenen Gesellschaftsanteilen, mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-), um diesen Betrag einem freien Rücklagenkonto zuzuordnen. Diese Kapitalreduzierung entfaltet unmittelbare Wirkung.

Die fünfundzwanzigtausend (25.000) Gesellschaftsanteile, mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-), werden wie folgt gehalten:

- 1) Deutsche Annington Holdings Eins GmbH, vorgenannt, dreinundzwanzigtausend siebenhundert vierundzwanzig (23.724) Gesellschaftsanteile, und
- 2) ADUAN Grundstücks-Verwaltungsgesellschaft mbH, vorgenannt, eintausend zweihundert sechsundsiebzig (1.276) Gesellschaftsanteile.

Vierter Beschluss

Infolgedessen beschließen die Gesellschafter, den ersten Absatz vom Artikel 6 der Gesellschaftssatzung wie folgt zu ändern, um die zuvor genannten Änderungen widerzuspiegeln:

" **Art. 6.** Das Kapital wird auf fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000,-) festgesetzt, unterteilt in fünfundzwanzigtausend (25.000) Geschäftsanteile zu je ein Euro (EUR 1,-)."

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, die Nationalität der Gesellschaft zu ändern und den Gesellschaftssitz, die Hauptverwaltung sowie den tatsächlichen Sitz der Geschäftsführung der Gesellschaft vom Großherzogtum Luxemburg in die Bundesrepublik Deutschland zu verlegen im Einklang mit Artikel 199 des luxemburgischen Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, basierend auf den Zwischenkonten und vorbehaltlich eines vor einem deutschen Notar gefassten außerordentlichen Beschlusses der Gesellschafter der Gesellschaft nach deutschem Recht über diese Umwandlung und der Eintragung der Gesellschaft in das Handelsregister des Amtsgerichtes Nürnberg (Deutschland).

Sechster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen die Umwandlung der Gesellschaft in eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach deutschem Recht und der Namensänderung in Vonovia Elbe Berlin II GmbH ohne Auflösung der Gesellschaft beziehungsweise ohne Gründung einer neuen Gesellschaft, weder in rechtlicher noch steuerlicher Hinsicht, zuzustimmen und vorbehaltlich eines vor einem deutschen Notar gefassten außerordentlichen Beschlusses der Gesellschafter der Gesellschaft nach deutschem Recht über diese Umwandlung und der Eintragung der Gesellschaft in das Handelsregister des Amtsgerichtes Nürnberg (Deutschland).

Siebter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen den Gesellschaftssitz auf Nürnberg (Deutschland) und die Geschäftsadresse auf Philippstraße 3, D-44803 Bochum, Bundesrepublik Deutschland, festzulegen, vorbehaltlich eines vor einem deutschen Notar gefassten außerordentlichen Beschlusses der Gesellschafter der Gesellschaft nach deutschem Recht über die Umwandlung der Gesellschaft entsprechend des Sechsten Beschlusses und der Eintragung der Gesellschaft in das Handelsregister des Amtsgerichtes Nürnberg (Deutschland).

Achter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, Herrn Thomas Görgemanns und Herrn Mark Ennis weiterhin als Geschäftsführer der Gesellschaft, nach ihrer Umwandlung in eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach deutschem Recht zu bestellen.

Neunter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen den Verbleib aller Aktiva und Passiva (ohne Beschränkung und vollumfänglich) der ehemals luxemburgischen Gesellschaft bei der ununterbrochen bestehenden Gesellschaft, die weiterhin Inhaberin aller Aktiva sein wird und durch die bereits eingegangenen Verpflichtungen und Verbindlichkeiten der ehemals luxemburgischen Gesellschaft mit beschränkter Haftung, ebenso verpflichtet und gebunden ist, vorbehaltlich eines vor einem deutschen Notar gefassten außerordentlichen Beschlusses der Gesellschafter der Gesellschaft nach deutschem Recht über diese Umwandlung der Gesellschaft entsprechend des Sechsten Beschlusses und der Eintragung der Gesellschaft in das Handelsregister des Amtsgerichtes Nürnberg (Deutschland), zu bestätigen.

Zehnter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, einen jeden Rechtsanwalt von NautaDutilh Avocats Luxembourg S.à r.l., jeden Angestellten der unterzeichnenden Notarin, jeden Rechtsanwalt von Noerr LLP und jeden Angestellten des beurkundenden deutschen Notars, zu beauftragen und zu bevollmächtigen, jeder einzeln und mit der Vollmacht, im Namen der Gesellschaft handelnd, sämtliche in Deutschland bzw. im Großherzogtum Luxemburg notwendigen Handlungen und Formalitäten

durchzuführen die Löschung aus dem Luxemburger Handelsregister betreffend (Registre de Commerce et des Sociétés) sowie die Eintragung in das Handelsregister des Amtsgerichtes Nürnberg (Deutschland) zu vollziehen und durchzuführen.

Da über keine weiteren Punkte der Tagesordnung zu entscheiden ist, wird die Gesellschafterversammlung geschlossen.

Ausgaben

Die Höhe der Auslagen, Kosten, Aufwendungen und Lasten jeglicher Art, die zu Lasten der Gesellschaft aufgrund dieser Urkunde entstehen, werden auf ungefähr zweitausendzweihundert Euro (EUR 2.200.-) geschätzt.

Erklärung

Die amtierende Notarin, die Englisch versteht und spricht, hält hiermit fest, dass auf Anfrage der erschienenen Parteien diese Urkunde in Englisch, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst wurde. Auf Antrag selbiger Parteien soll im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text die englische Version Vorrang haben.

Woraufhin die vorliegende Urkunde am vorherig erwähnten Datum von der unterzeichnenden Notarin in Luxemburg aufgenommen wurde.

Nach Vorlesung und Erläuterung der Urkunde gegenüber der erschienenen Bevollmächtigten, die der Notarin mit Nachnamen, Vornamen, Personenstand und vom Sitz her bekannt ist, hat zusammen mit der beurkundenden Notarin jene gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: Herat, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 3 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/34829. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Luxemburg, den 10. November 2015.

Référence de publication: 2015182908/310.

(150204025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

Toweb S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. NameDrive EU s.à r.l.)

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 157.524.

L'an deux mille quinze, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La société anonyme «KeyDrive S.A.», ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 157.525,

ici représentée aux fins des présentes par le membre de catégorie B du Directoire Monsieur Michael RIEDL, Investment Manager, demeurant à L-1270 Luxembourg, 18, Am Bongert, détentrice de deux (2) parts sociales.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée "NameDrive EU s.à r.l." (numéro d'identité 2010 24 45 245), avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 157.524, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 1^{er} décembre 2010, publié au Mémorial C, numéro 321 du 17 février 2011 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du 20 septembre 2011, publié au Mémorial C, numéro 2806 du 17 novembre 2011, en date du 13 septembre 2013, publié au Mémorial C, numéro 2920 du 20 novembre 2013 et en date du 23 décembre 2013, publié au Mémorial C, numéro 509 du 25 février 2014, requiert le notaire d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination de la société de «NameDrive EU s.à r.l.» en «Toweb S. à r.l.» et en conséquence de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société prend la dénomination de "Toweb S.à r.l.".

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: RIEDL, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/35218. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 13 novembre 2015.

Référence de publication: 2015183241/39.

(150204390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

Fibaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 40.855.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2015183030/10.

(150204595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

FRM Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 58.158.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2015183041/10.

(150204378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

Euro-Zone Office Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.157.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2015183023/10.

(150204373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

Gerana SICAV-SIF, S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 40.859.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2015183046/10.

(150204598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.
